

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2008**

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Le quatorze mars deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 10 mars 2008, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean Louis ROSSIGNOL, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, André MORDENTI, François VALENTIN, Odile ANNEN LACOMBE, Bernard MULLER, Victorien NICOLAS, Vincent BEMER, Catherine AMANN, Arnaud DEVILLEZ, Sophie DIAMANTINI, Chantal BRICOUT, André FABER, Angélique JOLY, Pierre NOIROT, Maurice BOYE, Colette ROTTIER, Joël XOLIN, Séverine COURTOIS SENE, Isabelle JASKULA .

Objet : installation du conseil municipal

L'an deux mill huit, le quatorze mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Verny, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du neuf mars deux mill huit, se sont réunis dans la salle des séances de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10 et 2121.15 du code des collectivités territoriales.

Tous les conseillers élus étaient présents.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROSSIGNOL, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux mesdames et messieurs Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, François VALENTIN, Vincent BEMER, André MORDENTI, Catherine AMANN, Arnaud DEVILLEZ, Sophie DIAMANTINI, Chantal BRICOUT, Victorien NICOLAS, Odile ANNEN-LACOMBE, André FABER, Angélique JOLY, Pierre NOIROT, Maurice BOYE, Bernard MULLER, Colette ROTTIER, Joël XOLIN, Séverine COURTOIS-SENE, Isabelle JASKULA.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2008

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 19

L'an deux mill huit, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André MORDENTI, doyen d'âge.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, André MORDENTI, François VALENTIN, Odile ANNEN LACOMBE, Bernard MULLER, Victorien NICOLAS, Vincent BEMER, Catherine AMANN, Arnaud DEVILLEZ, Sophie DIAMANTINI, Chantal BRICOUT, André FABER, Angélique JOLY, Pierre NOIROT, Maurice BOYE, Colette ROTTIER, Joël XOLIN, Séverine COURTOIS SENE, Isabelle JASKULA .

Monsieur Victorien NICOLAS benjamin a été nommé secrétaire de séance.

Objet : élection du Maire

Monsieur André MORDENTI, doyen d'âge des conseillers municipaux élus le 09 mars 2008, assure la présidence de la séance conformément à l'article L.122.5 du code des collectivités territoriales.

Le Président a invité le conseil à procéder, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Seule Madame Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE s'est portée candidate.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom par la secrétaire de mairie, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultat : Madame Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE : 19

Madame Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire de la commune de Verny.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 mars 2008

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

L'an deux mil huit, le neuf mars, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Catherine **AMANN**, Arnaud **DEVILLEZ**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, André **FABER**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Colette **ROTTIER**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS SENE**, Isabelle **JASKULA** .

Monsieur Victorien NICOLAS benjamin a été nommé secrétaire de séance.

Objet : nombre d'adjoints

La Présidente précise que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.
Madame la Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre des adjoints ;

Objet : élection des adjoints

a) Premier adjoint

La Présidente invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du premier adjoint dans les formes prévues à l'article L2122.1 et L 2122.2 du code des collectivités territoriales.

Seul Monsieur André MORDENTI s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Résultat : Monsieur André MORDENTI : 19

Monsieur André MORDENTI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

b) Deuxième adjoint

La Présidente invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du premier adjoint dans les formes prévues à l'article L2122.1 et L 2122.2 du code des collectivités territoriales.

Seul Monsieur François VALENTIN s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Résultat : Monsieur François VALENTIN : 19

Monsieur François VALENTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

c) Troisième adjoint

La Présidente invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du premier adjoint dans les formes prévues à l'article L2122.1 et L 2122.2 du code des collectivités territoriales.

Seule Madame Odile ANNEN-LACOMBE s'est portée candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Résultat : Madame Odile ANNEN-LACOMBE : 19

Madame Odile ANNEN-LACOMBE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjointe.

d) Quatrième adjoint

La Présidente invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du premier adjoint dans les formes prévues à l'article L2122.1 et L 2122.2 du code des collectivités territoriales.

Seul Monsieur Bernard MULLER s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Résultat : Monsieur Bernard MULLER : 19

Monsieur Bernard MULLER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint.

e) Cinquième adjoint

La Présidente invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection du premier adjoint dans les formes prévues à l'article L2122.1 et L 2122.2 du code des collectivités territoriales.

Seul Monsieur Victorien NICOLAS s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10
Résultat : Monsieur Victorien NICOLAS : 19

Monsieur Victorien NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième adjoint.

Fait en séance, le 14 mars 2008.
Pour copie certifiée conforme.
La Maire.

M. Thérèse GANSOINAT-RAVAINE